



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## allocations de logement

Question écrite n° 60022

### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les mesures en faveur du logement étudiant. Le conseil économique et social, dans son rapport intitulé « Familles et insertion économique et sociale des adultes de dix-huit à vingt-cinq ans », préconise, page 44, d'assurer l'équité entre étudiants boursiers et étudiants non boursiers au regard des aides personnelles au logement. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet. - Question transmise à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

### Texte de la réponse

Le Conseil économique et social dans son rapport intitulé « Familles et insertion économique et sociale des adultes de dix-huit à vingt-cinq ans » suggère que les dispositifs existant en matière d'aides au logement pour les étudiants fassent l'objet d'un réexamen global dans le double souci de simplification et de plus grande équité. Il estime que l'équité entre étudiants boursiers et non boursiers doit être mieux assurée et que les aides seront d'autant plus légitimes qu'elles seront conditionnées au non-rattachement au foyer fiscal des parents. Cette question renvoie à celle plus générale de l'articulation entre les différents systèmes d'aides dont bénéficient les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans et leur famille. Il s'agit d'un sujet complexe, qui nécessite une réflexion globale et une large concertation. C'est précisément l'objet de la commission nationale pour l'autonomie des jeunes qu'une initiative parlementaire a créée par la loi du 4 juillet 2001 et que la ministre de l'emploi et de la solidarité a installée le 4 décembre 2001 sous la présidence de M. J.-B. de Foucaud. La commission devra rendre son rapport au Gouvernement et au Parlement au mois d'avril 2002.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60022

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 avril 2001, page 2203

**Réponse publiée le :** 29 avril 2002, page 2198